# RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 juillet 2015 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

**Etaient présents à cette séance** : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusé** : Alain FAVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Elisabeth DEFUNTI.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 09 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS

- La loi du 13 juillet 2015 entraîne la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales pour les élections régionales : inscription jusqu'au 30/09/15.
- Suite au Comité sécheresse du 16 juillet dernier, le Préfet de la Savoie, par arrêté préfectoral, a décidé de placer le département en situation d'alerte sur les eaux superficielles. L'arrêté a été affiché en mairie.
- Le SIRTOMM présente les possibilités d'utilisation des mâchefers pour les travaux de génie civil.
- Le Maire présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération des communes forestières de Savoie.
- L'Association des Maires Ruraux de France présente une synthèse du Projet de la loi NOTRE.
- Le Maire présente un bref résumé du communiqué du 16 juin dernier concernant l'Audition parlementaire Europe au sujet du LYON TURIN Ferroviaire.
- La FDSEA des Savoie informe les communes du département des démarches à effectuer par les communes en cas de dégâts causés par les blaireaux sur les cultures ou chez les particuliers.
- Le Maire présente le compte-rendu de la visite du Comité Départemental des randonnées pédestres sur le sentier du massif du Grand Coin.
- Le Maire présente le PV du 3ème Conseil d'école : Année scolaire 2015-2016 : 113 enfants.
- La société d'organisation de « L'étape du Tour » a versé 70 € à l'association scolaire du RPI grâce à l'implication des bénévoles de la commune.
- Mme Annick CRESSENS est la nouvelle présidente du CAUE de la Savoie.
- Le Maire présente la « Newsletter » de la Mission Locale Jeunes du Pays de Maurienne.
- Le Maire présente la circulaire préfectorale d'information concernant les commémorations du Centenaire de la 1ère guerre mondiale.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la gravité de la situation et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, l'AMF a décidé d'engager une journée nationale d'action qui aura lieu le 19 septembre prochain dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer.

## PERSONNEL COMMUNAL

Pour assurer le fonctionnement du service de restauration scolaire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2ème Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2015 au 05 juillet 2016 inclus pour une durée hebdomadaire de service de 7.33 heures, temps de travail lissé sur l'ensemble de la période (y compris les congés annuels).

## BUDGET COMMUNAL 2015 – DECISISON MODIFICATIVE N° 2

*Le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité des*** **membres présents**, approuve la Décision Modificative N°2 du Budget communal 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 300 €uros.

## SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents (VOTES : Pour : 8, Contre : 2 - Laure DUPRAZ-CHAUDET, Philippe DIOLOGENT, Abstention : 0)**, approuve le règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires et de l'Accueil en Garderie Périscolaire.

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents (VOTES : Pour : 8, Contre : 2 - Laure DUPRAZ-CHAUDET, Philippe DIOLOGENT, Abstention : 0)**, approuve le règlement de fonctionnement du restaurant scolaire.

Convention avec le restaurant l'ATRIUM : convention en vigueur depuis le 01/09/2014 reconduite pour un an par tacite reconduction (Article 2).

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAVOIE / AGENCE DE L'EAU – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental de la Savoie et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le changement de la conduite abîmée à l'Alpettaz.
Travaux estimés à 16 698,50 € HT avec un accord d'anticipation des travaux.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE

**Demande d'autorisation d'urbanisme – Services communs ADS** : Ce point est reporté à la prochaine session du Conseil Municipal.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la période de test, qui vient de s'écouler, le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents (VOTES : Pour : 8, Contre : 2 - Albert DUPRAZ, Philippe DIOLOGENT, Abstention : 0)**, décide que l'éclairage public sera coupé de minuit à 5 heures sur l'ensemble du territoire communal.

## AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DU BATIMENT MAIRIE – ECOLE / RD77

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide de demander une subvention la plus élevée possible à Monsieur Michel BOUVARD, Sénateur de la Savoie, dans le cadre de la Réserve Parlementaire pour l'aménagement des accès du bâtiment « mairie – école » aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et pour les aménagements de sécurité de la Route Départementale N° 77 (RD77) au niveau de la mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

- ***ACA LUDOTHEQUE ITINERANTE*** : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la convention, établie conjointement par la commune de Le Châtel et l'***ACA*** (***A***ssociation ***C***antonale d'***A***nimation) du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, pour une durée d'un an rétroactivement à compter du 1er juillet 2015.

- **HAMEAU DES GRANGES – EMPRISE DE LA VOIRIE COMMUNALE** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre un arrêté pour réglementer la circulation sur la voirie communale au hameau des Granges à partir du 1er septembre 2015 suite à la demande de Monsieur GUERIN dans le cadre de la construction d'une maison individuelle (PC 073 080 15 R1001). Pendant la durée de cette réglementation, les véhicules désirant se rendre au hameau des Granges devront emprunter l'itinéraire de déviation passant vers la ferme de Monsieur JULLIARD.

- ***APPARTEMENT N° 4 AU VILLARET*** : le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, fixe, à compter du 1er septembre 2015, le loyer mensuel de l'appartement communal N° 4 à 245 €uros et maintient les charges mensuelles de chauffage à 103.16 €uros et les charges mensuelles pour les ordures ménagères à 12 €uros.

- ***VENTE FONCIERE*** : Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Le Châtel a été sollicitée par des administrés pour la construction de chalet en alpage. Ce type de construction en zone N (zonage de la Carte Communale approuvé le 05 février 2009 et le 10 mars 2010) n'est pas possible sauf si il existe sur la dite parcelle une ruine cadastrée. La commune est propriétaire de la parcelle N° 529 (139 m²), cadastrée Section C, lieudit « Saint Jacques », sur laquelle figure une ruine, et de la parcelle N° 530 (116 m²) jouxtant celle précédemment citée. Compte tenu des finances communales, il serait peut-être opportun de proposer ces parcelles à la vente par voie d'affichage au plus offrant. Si l'acquéreur potentiel souhaite acquérir ces parcelles pour construire un chalet, la vente sera conditionnée par l'obtention du permis de construire délivré par Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Maire ouvre le débat et demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour cette mise en vente.

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents (VOTES : Pour : 9, Contre : 1 - Laure DUPRAZ-CHAUDET ; Abstention : 0)**,

➢ ***DECIDE*** de mettre en vente les parcelles N° 529 et 530 cadastrées Section C, lieudit « Saint Jacques » au plus offrant sous réserve que le prix proposé soit au moins égal au prix de retrait fixé par la commission Ad-Hoc désignée au sein du Conseil Municipal,

➢ ***PRECISE*** que la publicité de cette vente sera faite exclusivement sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet de la commune,

➢ ***FIXE*** la procédure de remise des offres sous double enveloppe comme suit :

- ⇨ enveloppe extérieure adressée à Monsieur le Maire et portant la mention « Vente foncière »,
- ⇨ enveloppe intérieure contenant l'offre et l'identité du candidat, portant la mention « Vente foncière - Ne pas ouvrir avant la date de la commission »,

➢ ***PRECISE*** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

➢ ***FIXE*** le dépôt des offres au 30 septembre 2015, délai de rigueur,

➢ ***PRECISE*** que la commission d'attribution sera publique. Celle-ci est fixée au jeudi 1er octobre 2015 à 18 heures en mairie de Le Châtel,

➢ ***AUTORISE*** le Maire à lancer la procédure de publicité.

La secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI

Le Maire,
Gildas JOBERT

MAIRIE de LE CHATEL 73300

# RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juillet 2015 en séance extraordinaire, sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

**Etaient présents à cette séance** : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI.

**Excusés** : Rémi VALLIN, Philippe DIOLOGENT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Elisabeth DEFUNTI.

## COMMUNICATIONS

- Le Recteur de l'Académie de Grenoble a validé les horaires scolaires pour l'année 2015-2016 : lundi, mardi et jeudi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45 // mercredi et vendredi : 8h45 – 11h45.
- La Préfecture de la Savoie nous informe que nous sommes en zone rouge concernant le moustique TIGRE.
- Le Maire présente le rapport d'activité 2014 de Maurienne Expansion.
- EDF nous informe de la vidange du barrage de BISSORTE pour inspection du 21 juillet à mi-novembre.
- Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion sur le Schéma Directeur de Randonnée.
- Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude financière des comptes de la commune rédigée par la Trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne pour l'année 2014.
- Le Maire présente au Conseil Municipal de la lettre ouverte de Monsieur Louis BESSON concernant la liaison ferroviaire Lyon – Turin.

## PERSONNEL COMMUNAL

Bénédicte VIALLET, secrétaire de mairie, informe le Conseil Municipal de son départ, à compter du 31 octobre 2015, dans le cadre d'une mutation. Après 18 ans de services dans notre commune, elle rejoindra la mairie d'Albertville. Le Maire remercie Bénédicte pour son investissement auprès de la commune et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le Maire rappelle que le poste de secrétaire de mairie était un poste à temps complet, occupé par un agent au grade d'attaché territorial. Cet agent a demandé sa mutation à compter du 1er novembre 2015. A cette occasion, il propose de revoir l'organisation du secrétariat de mairie afin d'en améliorer encore le fonctionnement, et de diviser le poste en deux :

- ✓ un poste de secrétaire de mairie remplissant les tâches dévolues à cet emploi (responsabilité du service, des agents, interlocuteur privilégié des élus…). Ce poste serait proposé à mi-temps tout en prévoyant la possibilité d'heures supplémentaires en cas de besoin. Pour information, l'agent retenu obtiendrait le même poste pour la même durée hebdomadaire à la mairie de JARRIER également à la recherche d'un(e) secrétaire de mairie.
- ✓ un poste de catégorie C dans le cadre d'un recrutement pour un accroissement temporaire d'activité (accueil du public et téléphonique, mandatement, mise en forme des courriers et restaurant

scolaire...). Ce poste serait créé à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire pour une durée de 12 mois à compter du 01/09/2015.

Le Conseil Municipal , **à l'unanimité des membres présents**,

- ***Approuve*** la création d'un poste, à mi-temps, au grade d'adjoint administratif de 1ère classe pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie ;
- ***Approuve*** la mutualisation de ce poste avec celui proposé dans les mêmes conditions sur la commune de JARRIER afin de proposer un temps complet aux candidats ;
- ***Confirme*** que la commune de JARRIER sera chargée de l'affiliation à la CNRACL pour l'agent intercommunal retenu ;
- ***Demande*** à Monsieur le Maire d'organiser dès à présent le recrutement en déposant l'offre d'emploi correspondante au Centre de Gestion, comme il en est fait obligation, et par voie d'affichage.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- ***Décide*** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation de 2ème Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint d'Animation de 2ème Classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2015.

**SPM – TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la convention relative à l'accompagnement dans les transports scolaires sur la commune de LE CHATEL.

La secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI

Le Maire,
Gildas JOBERT

MAIRIE de LE CHATEL 35300